

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Provence - Alpes - Côte d'azur

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

SERVICE GESTIONNAIRE : Conseil départemental des Bouches du Rhône - Service FSE

CODE ET INTITULE : PACAOI1733 Provence - Alpes - Côte d'azur_Accompagnement vers et dans l'emploi des publics rencontrant une problématique de santé ou en situation de handicap

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

DISPOSITIFS :

1.h.94 Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Peuvent répondre à l'appel à projet, des structures contribuant à l'accompagnement et à l'insertion socioprofessionnelle du public cible, personnes morales de droit privé à but non lucratif ou de droit public.

S'agissant des associations, seules sont admises celles ayant souscrit un contrat d'engagement républicain (article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations). (Modèle disponible sur le site de la DREETS PACA https://paca.dreets.gouv.fr/sites/paca.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/attestation_d_engagement_republicain.pdf).

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 2 100 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 08/09/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 07/11/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Contexte Départemental



Financé par
l'Union
européenne

Le taux de chômage localisé pour le Département des Bouches du Rhône s'élève à 8,6% au 1er trimestre 2025 contre 7,2% sur le territoire Français métropolitain ; En janvier 2025, dans le Département des Bouches du Rhône, on comptabilise 69 804 bénéficiaires du RSA pour 62 638 allocataires et 112 684 contrats validés, signés en 2024.

Près de 21,4% des allocataires rencontrent des difficultés de santé. Pour les contrats santés 13 430 contrats ont au moins une action médicale propre évoqués comme constituant un frein à une insertion socio-professionnelle .

Ainsi, le Département des Bouches-du-Rhône a pris appui sur le Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour déposer la demande de gestion de la Subvention Globale Fonds Social Européen + auprès de l'Etat, Autorité de Gestion. La demande de gestion de la Subvention Globale a été construite en prenant appui sur la politique départementale. Celle-ci, au regard du « Plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion » et des nouveaux enjeux a évolué pour s'articuler autour de 3 enjeux majeurs:

- favoriser un parcours dynamique, solidaire et adapté,
- créer des passerelles entre l'insertion et les entreprises,
- améliorer l'accès à la formation et valoriser les compétences.

Les priorités du Département ont ainsi été intégrées aux dispositifs qu'il souhaite accompagner au titre du Fonds Social Européen + sur la période 2022 - 2027 afin de renforcer les actions déjà menées à partir de ses propres financements et s'inscrire dans le cadre plus global de la croissance inclusive, à savoir favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le Département des Bouches-du-Rhône a donc choisi d'orienter ses priorités d'action autour de 2 dispositifs qui s'inscrivent de la manière suivante dans le Programme Opérationnel Fonds Social Européen + :

- Priorité : 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus
- Objectif spécifique (ESO4.8.): "1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier.

La mobilisation de l'OS H doit permettre d'articuler pour les groupes défavorisés". Au sein d'un même projet l'approche professionnelle et sociale, notamment à travers la question de la levée des freins sociaux. L'objectif premier est l'insertion professionnelle ou l'insertion sociale dans et par l'emploi.

Les actions menées dans ce cadre peuvent être uniquement orientées « emploi » ou être combinées avec des actions d'insertion sociale. Il s'agit dans le cadre de l'OS H de permettre la constitution d'un accompagnement global, intégrant les démarches d'ingénierie et de coordination des acteurs, en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ou les plus fragilisées, en combinant autant que nécessaires les actions professionnelles et d'ordre social. L'objectif est de pouvoir structurer des parcours d'insertion mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle. En confiant principalement l'animation de cette priorité aux organismes intermédiaires, l'autorité de gestion entend permettre un déploiement du FSE+ en cohérence et en appui au service public de l'insertion et de l'emploi. Le FSE+ doit être un instrument du déploiement de cette stratégie nationale.

THÈME : Accompagnement vers et dans l'emploi des publics rencontrant une problématique de santé ou en situation de handicap

